

# DEMANDE DE LABELLISATION

## VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS



Association Nationale  
pour la Protection du Ciel  
et de l'Environnement  
Nocturnes



Retrouvez informations et conseils  
sur [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr)  
Participez à Villes et Village Étoilés

Des villages aux grandes villes, l'ANPCEN vous invite à participer à cette édition du label national « Villes et Villages étoilés » pour obtenir les étoiles confirmant votre engagement en faveur du ciel et de l'environnement nocturnes. Il vous permet d'améliorer la qualité de la nuit, promouvoir la qualité de votre environnement nocturne, diminuer les dépenses d'énergie et les frais liés aux éclairages extérieurs, mieux protéger les espèces ayant besoin de l'obscurité, veiller aux émissions de gaz à effet de serre, concevoir la lumière et ses usages pour une meilleure qualité de vie. Il vous permet également de vous inscrire dans les meilleures pratiques et le respect de la réglementation.

**Ce document est destiné à vous aider à préparer la collecte de vos données utiles pour la saisie en ligne avant le 30 avril 2020. La réponse aux questions obligatoires permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles. La réponse aux autres questions est conseillée pour obtenir plus d'étoiles. Aucune réponse sur document papier ne peut être prise en compte.**

**Rappel : L'ensemble des conditions de participation figure dans le règlement 2019 en ligne**

- Pour que la demande de labellisation soit officiellement prise en compte, le participant doit au minimum avoir la compétence sur l'éclairage ; le paiement des frais techniques doit avoir été reçu dès la demande d'inscription, l'ensemble des données d'identification et des questions obligatoires doit être renseigné. La commune s'engage dans tous les cas à fournir des réponses exactes et sincères et en atteste. Les informations fournies par les communes pour leur participation ou affichées ensuite pourront être si nécessaire vérifiées par le comité Villes et Villages étoilés ou un correspondant de l'ANPCEN, avant toute validation, ou a posteriori durant toute la validité du label.
- Il est important également de veiller à bien orthographier le nom de la commune ainsi que la civilité, le prénom et le nom du maire, dans l'ordre demandé, car ces informations seront utilisées pour l'établissement des documents officiels, comme pour le diplôme si votre commune est labellisée. En cas d'erreur, les diplômes ne pourront être réédités.

**Retrouvez toutes informations utiles sur : [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr) :  
rubrique « Participez à Villes et Villages Étoilés »**

Pour toutes questions rencontrées lors de la saisie, vous pouvez nous contacter par courriel :  
[concours@villesetvillagesetoiles.fr](mailto:concours@villesetvillagesetoiles.fr)

**En complément, nous vous incitons à signer la charte d'engagement des communes de l'ANPCEN, qui vous guide dans votre démarche de progrès.**

<https://cutt.ly/Ool0p8>

Organisé par



Les partenaires nationaux du concours pour l'édition 2019



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

**Ce document est destiné à vous aider à préparer la collecte de vos données, avant la saisie qui doit être effectuée en ligne, avant le 30 avril 2020.**

## A - Coordonnées de la commune, frais techniques, informations générales

### A1 - Coordonnées de la commune

Commune  Code postal ou Cedex

Code INSEE  Nb. habitants

Courriel  Tél.

Identité du Maire Civilité (obligatoire)  Nom  Prénom

Adresse mairie (hors code postal et nom de ville)

Personne(s) à contacter pour le suivi de la candidature de la commune

Courriel  Tél.

Je soussigné

Agissant en qualité de

Propose la candidature de la commune de

Qui dispose de la compétence de l'éclairage public

Et atteste que le paiement des frais techniques, nécessaire à l'inscription, a été effectué le

Mode de paiement

Trésorerie payeur à indiquer obligatoirement pour les virements ou mandats administratifs

Date, cachet et signature

Personne à contacter pour fournir les informations sur la réalisation des panneaux d'entrée de ville si votre commune obtient une labellisation Villes et villages étoilés

Prénom - Nom

Courriel  Tél.

### A2 - Frais techniques à régler pour s'inscrire

L'ANPCEN est une association de bénévoles ; le label n'exige pas de frais d'inscription mais une contribution minimale aux frais techniques de l'association pour le label : merci de consulter le règlement. Pour que l'inscription puisse être ouverte en ligne, les communes qui souhaitent s'inscrire doivent adresser en amont le paiement des frais techniques :

Communes de moins de 200 habitants : exonérées de contribution aux frais techniques

Communes de 200 à 5000 habitants : 50 €

Communes de plus de 5000 habitants : 100 €

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

## A3 - Informations générales

- \* Réponses obligatoires
- ★ Votre commune fait-elle partie d'une commune nouvelle ou d'un regroupement de communes récent ?  Oui  Non
    - Si oui, à quelle commune nouvelle est-elle rattachée ?
  - ★ Votre commune a-t-elle un ou des refuges LPO communaux sur son territoire, validés par la LPO ?  Oui  Non
  - ★ Votre commune est-elle implantée sur le périmètre administratif :
    - D'un Parc Naturel Régional  Oui  Non
    - D'un Parc National  Oui  Non
    - D'une réserve naturelle (RNF)  Oui  Non
      - Si oui, veuillez préciser le nom du site
    - Votre commune est-elle implantée sur le périmètre administratif d'un autre espace protégé ?  Oui  Non
      - Si oui, veuillez préciser le nom du site
  - ★ Votre commune est-elle adhérente des Eco Maires ?  Oui  Non
  - ★ Votre commune est-elle adhérente de l'AMF ?  Oui  Non
  - ★ Participez-vous au concours avec d'autres communes (intercommunalité, parcs...) dans une démarche de mise en valeur de vos progrès collectifs ?  Oui  Non
    - Si oui, veuillez préciser le nom de la Communauté de communes, du syndicat ou du parc
    - Si oui, veuillez préciser le nom du groupement constituant une commune nouvelle qui dispose de la compétence éclairage public
  - ★ Comment avez-vous connu le concours Villes et villages étoilés ? Presse locale / Presse nationale / Radio / Internet / Télé / Par les partenaires du concours (AMF – Eco Maires - LPO – Ministère de la Transition écologique et solidaire – Parcs nationaux – Parcs naturels régionaux) / ou correspondant départemental de l'ANPCEN
  - ★ Si vous êtes en relation avec un correspondant local de l'ANPCEN, indiquez son nom
  - ★ Votre commune a-t-elle déjà été labellisée  Oui  Non
    - Si le label est actif, a-t-elle déjà installé des panneaux Villes et Villages Étoilés dans la commune  Oui  Non
    - Combien
  - ★ Si vous n'avez pas d'éclairage public, cochez la case Non :  Non
    - Répondez directement aux questions des sections C et D
  - ★ Pour les communes qui re-participent sans aucune modification de leurs éclairages et usages depuis la dernière participation :
 

Si votre commune a déjà été labellisée et si aucune modification (pratiques, usages, matériel) n'a été effectuée depuis sa dernière labellisation validée à la date de  sur vos éclairages extérieurs depuis cette dernière labellisation cochez la case non  Non

    - Dans ce cas, votre commune n'a plus rien à saisir.

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

**Sur chaque page, les réponses doivent être renseignées par oui ou non (cocher la bonne réponse), ou encore par les valeurs demandées à renseigner (W / horaires / nombre / jour...)**

## B - Vos objectifs

### B1 - Références et documents de référence

- \* Réponses obligatoires
- ★ Votre commune a-t-elle délégué la gestion de son éclairage à un syndicat départemental ou une autre structure ?  
Laquelle   Oui  Non
  - ★ Qui définit prioritairement les objectifs d'éclairage dans votre commune ? (cocher les cases correspondantes)
    - Maire -  Équipe municipale -  Régie -  Syndicat d'énergie
    - Prestataires -  Le groupement de communes dont votre commune fait partie
  - ★ Votre commune a-t-elle signé la Charte ANPCEN pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes ?  Oui  Non
    - Si oui, date de la signature
    - Si oui, avez-vous adressé le bilan annuel de la charte à l'ANPCEN ?  Oui  Non
    - Date
  - ★ Y a-t-il des lignes directrices que vous suivez pour mettre en œuvre les objectifs publics « prévenir, limiter ou supprimer » les nuisances lumineuses, rendre « les installations lumineuses exemplaires », « protéger l'environnement nocturne » ? (Exemples : plans spécifiques, PCAET, SRCE, SCOT, TVB, SDAL, recommandations de Communautés de Communes, de Conseil Général, de Région, de PNR, etc.)  Oui  Non
    - Si oui, lesquelles
  - ★ Utilisez-vous un cahier des charges techniques limitant les horaires de fonctionnement, la quantité de lumière émise (puissance lumineuse), la puissance installée et réglementant l'orientation des flux, la colorimétrie des lampes, pour :
    - Tous éclairages publics, dont éclairages événementiels  Oui  Non
    - Les éclairages extérieurs privés (lotissements, ZI, ZA, parkings, chantiers...)  Oui  Non
    - Les enseignes, publicités lumineuses, panneaux lumineux communaux  Oui  Non
  - ★ Utilisez-vous la norme EN13201 d'application non obligatoire ?  Oui  Non
  - ★ Quelles sont les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 réglementant les éclairages extérieurs déjà en vigueur dans votre commune ?   
À consulter : <https://urlz.fr/8zza>

### B2 - Objectifs d'économies budgétaires

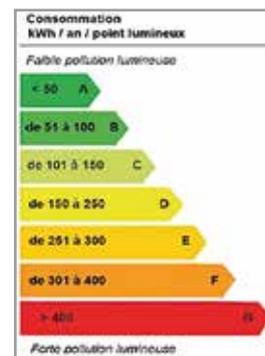
- ★ Quel est le budget de la commune lié à la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage extérieur (en euros)  pour l'année 2018 ?
- ★ Quel objectif d'économie budgétaire concernant l'éclairage extérieur vous fixez-vous (en euros) dans quels délais ?
- ★ Avez-vous fait des demandes de financements pour rénover votre éclairage extérieur ?  Oui  Non
  - Si oui, lesquelles ? (cocher les cases)
    - De l'Ademe -  Du Ministère de l'Intérieur -  De la Région -  D'un PNR -  FEDER -  CEE
    - Autres préciser

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

## B3 - Objectifs d'économies d'énergie

- ★ Quel objectif d'économie énergétique annuelle vous fixez-vous (en kWh)  dans quels délais ?
- ★ À quel niveau de consommation pensez-vous vous situer ?  Voir étiquette ANPCEN ci-contre
- ★ Faites-vous directement vos demandes de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour l'éclairage public ?  Oui  Non
  - Si non, qui les collecte pour la commune : régie, syndicat, autres
- ★ Combien de CEE ont été collectés  en kWh cumac ; Depuis quand ?



## B4 - Objectifs pour la biodiversité, la santé, l'astronomie et l'économie circulaire

- ★ Si votre commune fait partie d'un espace protégé, avez-vous mis en place des mesures renforcées de prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses, c'est-à-dire déjà au-delà de la réglementation publiée ? Exemple : issues de charte de Parcs ou d'espaces protégés  Oui  Non
- ★ Avez-vous des objectifs de mise en place de continuités écologiques (ou trame verte, bleue, nocturne) ?  Oui  Non
  - Si oui, y avez-vous intégré une gestion spécifique de la lumière artificielle comme l'indique désormais la loi relative à la biodiversité de 2016 ?  Oui  Non
- ★ Pensez-vous que l'éclairage extérieur installé dans votre commune peut avoir des effets sur les continuités écologiques de votre territoire et celles des communes avoisinantes ?  Oui  Non
 

**Nous vous conseillons de lire notre étude MEB-ANPCEN « Éclairage du XXI<sup>e</sup> siècle et biodiversité pour une meilleure prise en compte des externalités de l'éclairage extérieur sur notre environnement » :**

<https://urlz.fr/9Xbo>
- ★ Y a-t-il dans votre commune un objectif de réduction des troubles causés aux personnes par les éclairages : lumières intrusives, éblouissements... ?  Oui  Non
- ★ Avez-vous fixé un objectif de réduction des troubles causés aux personnes par les LED (éblouissements, lumières trop blanches ou bleues, effets stroboscopiques, modulation de la lumière...)  Oui  Non
 

**Nous vous conseillons de lire les alertes de l'avis de l'ANSES d'avril 2019 sur les impacts des LED**

<https://cutt.ly/1o0wuh>
- ★ Avez-vous fixé un objectif de progrès lié à la pratique de l'astronomie ou observation du ciel nocturne ?  Oui  Non
- ★ Avez-vous fixé un objectif de progrès pour le choix des éclairages, lié à l'économie circulaire ? (éco-conception, durée de vie, réduction de consommation de matières premières, de terres rares, capacité de recyclage, etc.)  Oui  Non

## B5 - Objectifs de suivi des pratiques d'acteurs privés territoriaux

- ★ Avez-vous des entreprises ou commerces implantés sur votre commune ?  Oui  Non
  - Si oui, avez-vous mis en place des contrôles :
    - Pour les extinctions des vitrines de magasins, de façades illuminées de bâtiments privés et de bureaux non occupés éclairés  Oui  Non
    - Pour les enseignes et publicités lumineuses  Oui  Non
    - Pour tous les autres types d'éclairages privés  Oui  Non

Si oui, merci de préciser combien ont été effectués et les suites données

\* Réponses obligatoires

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.



## C - Vos actions d'information, participation des citoyens et d'acteurs locaux de la commune

### C1 - Consultation et pédagogie de la qualité de la nuit

- \* Réponses obligatoires
- ★ Communiquez-vous sur votre démarche mise en place pour l'éclairage extérieur dans les documents de suivi des politiques de développement durable ou d'environnement (Bulletin Municipal, site Internet, rapport de suivi d'Agenda 21 local ou de développement durable annuel pour une commune de plus de 50 000 habitants, réunions publiques...) ?  Oui  Non
    - Le faites-vous avec l'ANPCEN en priorité ?  Oui  Non
  - ★ Rendez-vous publiques les données sur l'équipement d'éclairage de votre commune (portail internet territorial ou national) dans le cadre de l'ouverture des données publiques ?  Oui  Non
  - ★ Sollicitez-vous les habitants de votre commune pour le choix des ambiances lumineuses, des matériels et des intensités d'éclairage ?  Oui  Non
    - Si oui, précisez si vous avez organisé une concertation, sa durée, son processus et ses résultats
  - ★ Proposez-vous une information et des mesures pédagogiques autour des bénéfices de la qualité de la nuit aux enfants et habitants de votre commune ?  Oui  Non
  - ★ Avez-vous lancé une expérimentation de l'extinction nocturne en cours de nuit ?  Oui  Non
    - Si oui, précisez la date du début d'expérimentation  Fin de l'expérimentation
    - Si oui, y a-t-il eu un suivi avec la police ou la gendarmerie : évolution de la vitesse des véhicules, accidents, rassemblements nocturnes, actes de malveillance (incivilités nocturnes, vols, cambriolages...) ?  Oui  Non
    - Si oui, merci de préciser la démarche et ses résultats
    - Le faites-vous avec l'ANPCEN en priorité ?  Oui  Non
  - ★ Combien de réclamations avez-vous reçues en 2018 :
    - Pour des lumières intrusives, gênantes, éblouissantes ?
    - Pour des installations lumineuses inadaptées (inutiles, trop fortes...)
  - ★ Incitez-vous activement les acteurs privés (lotissements, parkings d'entreprises ou privés, chantiers, vitrines, façades, enseignes, maisons illuminées...) à mettre en œuvre une extinction après la fin d'activité ou en cours de nuit ?  Oui  Non
  - ★ Incitez-vous activement les acteurs privés à améliorer leur éclairage extérieur (orientation, couleur, puissance d'éclairage...) afin de limiter les problèmes d'éblouissement, de lumières intrusives, de contribution aux halos lumineux de la commune ?  Oui  Non

### C2 - Pédagogie de l'environnement nocturne

- ★ Votre commune participe-t-elle ou organise-t-elle des animations liées à la découverte de la biodiversité nocturne ? (Exemples : Nuit de la chouette / Nuit de la chauve-souris / Fête de la Nature / balades nocturnes / découverte de l'environnement et des espèces nocturnes / autres)  Oui  Non
  - Si oui, merci de préciser quoi, avec qui
- ★ Avez-vous réalisé des inventaires d'espèces nocturnes et / ou avez-vous un programme de suivi de la biodiversité nocturne au sein par exemple d'un Atlas de la Biodiversité Communale ou par des collectes de données d'observation naturalistes avec l'aide des habitants ou d'associations locales ?  Oui  Non
  - Si oui, merci de préciser

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

★ Avez-vous mis en place des mesures particulières pour favoriser la vie des espèces nocturnes ou réduire les impacts d'éclairages ?  Oui  Non

• Si oui, lesquelles ? Préciser

Exemples : Poses d'abris, de nichoirs pour rapaces nocturnes / restriction ou suppression de mise en lumière pour des monuments (église, pont, château...), carrières, falaises ou arbres avec cavités servant de gîte aux chauves-souris ou aux oiseaux nocturnes ... / extinction pendant les périodes de reproduction, d'élevage des juvéniles ou de migration, suppression de luminaires à proximité de greniers et espaces verts / maintien de l'accès aux combles d'habitations ou de bâtiments agricoles occupés par des espèces nocturnes / incitation à l'extinction des lampes de jardins chez les particuliers...

• Ces mesures sont-elles mises en place avec la participation des habitants ?  Oui  Non

★ Avez-vous déjà mis en place des continuités écologiques de nuit ou trame nocturne ?  Oui  Non

• Le faites-vous avec l'ANPCEN en priorité ?  Oui  Non

★ Avez-vous mis en place des mesures de prévention des impacts environnementaux spécifiquement liés aux LED et aux lumières à forte composante bleue ?  Oui  Non

Nous vous conseillons de lire les alertes de l'avis de l'ANSES d'avril 2019 sur les impacts des LED

<https://cutt.ly/joOuyC>

## C3 - Pédagogie de l'observation du ciel étoilé et des paysages nocturnes

★ Votre commune participe-t-elle à des événements périodiques ou annuels de sensibilisation citoyenne à la qualité de l'environnement nocturne ? (animations publiques / extinction nocturne partielle ou totale / soirées d'observation du ciel étoilé, des planètes et de la Voie Lactée, avec balades nocturnes / autres)  Oui  Non

• Si oui, merci de préciser, avec qui

• Le faites-vous avec l'ANPCEN en priorité ?  Oui  Non

## C4 - Pédagogie des effets des LED sur la vision et des éclairages sur le sommeil et la santé

★ Avez-vous mis en place des mesures de prévention des risques sanitaires spécifiquement liés aux LED et aux lumières à forte composante bleue pour la vision, la peau ou le dérèglement de l'horloge biologique humaine ?  Oui  Non

Nous vous conseillons de lire les alertes de l'avis de l'ANSES d'avril 2019 sur les impacts des LED

<https://cutt.ly/joOuyC>

## D - Vos choix d'illuminations et de mises en lumière

### D1 - Plan ou schéma

★ Avez vous mis en place des illuminations ou mises en lumière ?  Oui  Non

★ Les illuminations et mises en lumière résultent-elles d'éclairages décidés par sites ou d'un plan ou schéma lumière d'ensemble ?  Oui  Non

• Si oui, par qui a-t-il été élaboré ?

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.

## D2 - Bâtiments et éléments culturels

★ Des monuments, bâtiments, infrastructures (église, mairie, château, statues, ponts, ronds-points...) sont-ils mis en lumière ?  Oui  Non

• Par éclairage externe  Oui  Non

- Si oui, combien

- Avec extinction nocturne ?  Oui  Non

- Si oui, heure d'extinction

- Quelle puissance électrique totale installée  watts

• Uniquement par un éclairage intérieur (Exemple : vitraux)  Oui  Non

- Si oui, combien

• Indiquez si nécessaire les périodes d'éclairage de ces mises en lumière (Exemple : éclairage seulement le week-end ou pour les fêtes de fin d'année, en saison touristique, autres,...)

• Indiquez le nombre total d'heures d'éclairage dans l'année en nous précisant pourquoi vous avez fait ce choix

## D3 - Éléments naturels et biodiversité

★ Des sites ou éléments naturels (parcs, jardins, arbres, falaises, gorges, cascades, berges, plages, pistes de ski, ronds-points végétalisés) présents sur la commune sont-ils mis en lumière ?  Oui  Non

• Si oui, combien

• Avec extinction nocturne ?  Oui  Non

• Si oui, heure d'extinction

• Quelle puissance électrique totale installée ?  watts

• Si oui, merci de détailler la nature de ces éléments et sites naturels mis en lumière (arbres, falaises, ...) et les variations suivant les périodes de l'année si tel est le cas

★ Utilisez-vous des spots encastrés dans le sol pour les mises en lumière  Oui  Non

• Si oui, indiquez le nombre précis



## D4 - Faisceau lumineux publicitaire

Un faisceau lumineux laser ou de toute autre technologie (type DCA, rayons tournoyants, skytracer, canon de lumière)

est-il implanté et en fonctionnement sur votre périmètre ?  Oui  Non

## D5 - Éoliennes

★ Des éoliennes utilisant des flashes nocturnes de couleur blanche, sont-elles implantées sur votre territoire ?

Consulter la réglementation du balisage sur <https://urlz.fr/9Xbu>

Oui  Non

## D6 - Concours de fin d'année

★ Organisez-vous un concours de maisons illuminées ?  Oui  Non

\* Réponses obligatoires

\* Réponses obligatoires

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.

## D7 - Décorations de Noël

- ★ Installez-vous des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année ?  Oui  Non
- Si oui, indiquez précisément la durée des illuminations en nombre de jours

\_\_\_\_\_

- ★ Ces décorations lumineuses sont-elles éteintes en cours de nuit ?  Oui  Non
- Si oui, indiquez la durée d'extinction en h \_\_\_\_\_

- ★ Quelle est la puissance électrique totale installée pour ces décorations lumineuses ? \_\_\_\_\_ watts

- ★ Indiquez si vous utilisez des décorations non lumineuses ou si vous avez d'autres précisions à ajouter en rapport à ces décorations de fin d'année (Exemple : décorations réalisées par écoles / habitants)

\_\_\_\_\_

## D8 - Éclairage des équipements sportifs

- ★ Avez-vous des éclairages de stades, piscines, pistes de ski... ?  Oui  Non
- Si oui, quelle est la puissance électrique totale installée ? \_\_\_\_\_ watts

- Si oui, avez-vous pris des décisions de limitation d'éclairage ?  Oui  Non
- Lesquelles ? \_\_\_\_\_

- Si oui, sont-ils tous équipés de dispositifs d'extinction (Exemple : avec minuterie, détecteur de présence + temporisation) pour éviter les éclairages maintenus en absence d'activité ?  Oui  Non

- Si oui, sont-ils équipés de projecteurs éclairant uniquement vers le bas ou équipés de coupe-flux, si modèles inclinés (cf. ci contre) ?  Oui  Non

- Si oui \_\_\_\_\_ % de ces matériels par rapport au parc



## D9 - Publicités lumineuses

- ★ Y a-t-il des enseignes, publicités lumineuses sur la commune ?  Oui  Non
- Si oui, sont-elles éteintes au plus tard à 1 h ?  Oui  Non

Consulter le décret : <https://urlz.fr/9Xby>

- Si oui, indiquer leur nombre \_\_\_\_\_

- Si oui, avez-vous un règlement local de la publicité intégrant des mesures pour réduire leur pollution lumineuse ?  Oui  Non

- Si oui merci de préciser lesquelles \_\_\_\_\_

## D10 - Évènements à base d'éclairages extérieurs

- (manifestations, fêtes, etc.)  Oui  Non

- ★ Nombre par an ? \_\_\_\_\_

\* Réponses obligatoires

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

## E - Votre éclairage public et extérieur

### E1 - Actions menées

- \* Réponses obligatoires
- ★ Quelles sont les actions principales de votre commune déjà mises en œuvre pendant la période exacte de votre mandat pour limiter la pollution et les nuisances lumineuses de votre éclairage public et éclairages extérieurs ?
- Suppression de points lumineux  Oui  Non
  - Dé-densification du parc de lampadaires (Km/L ou Km<sup>2</sup>)  Oui  Non
  - Allumage le soir et extinction le matin pilotés par des horloges astronomiques  Oui  Non
  - Réduction de la durée d'éclairage par recours à l'extinction en milieu de nuit  Oui  Non
    - Avez-vous chiffré ou estimé le montant économisé en euros sur votre facture communale par cette réduction de la durée d'éclairage ?  euros
  - Utilisation de détecteurs de présence pour gérer l'éclairage  Oui  Non
  - Utilisation de sources lumineuses de plus faible puissance  Oui  Non
  - Mise en place de sources complètement défilées, vasque plane fermée et horizontale (comme présenté dans la partie G du questionnaire avec les familles 1, 3a et 9a)  Oui  Non
  - Installation de caches latéraux de protection des émissions de lumière vers les logements  Oui  Non
  - Utilisation prioritaire de lampes jaunes / orangées (Sodium Haute ou Basse Pression ou LED ambrées non blanches) et suppression des lampes et LED à lumière blanche  Oui  Non
  - Installation de systèmes réfléchissants (dits éclairage passif : catadioptrés ou autres) pour assurer le balisage pendant les périodes d'extinction de l'éclairage, pour remplacer le matériel d'éclairage existant ou éviter de nouvelles installations d'éclairage  Oui  Non

### E2 - Sources lumineuses extérieures

- \* Réponses obligatoires
- ★ Indiquez le nombre total de sources lumineuses extérieures dont vous êtes responsable (lampadaires - spots - projecteurs / Exemples : (lampadaire avec une tête de mât = 1 source, 1 lampadaire avec 2 têtes de mât = 2 points lumineux, etc), hors éclairages sportifs et mises en lumière cités dans le chapitre D
- ★ Longueur totale de voies éclairées sur la commune, longueur, en mètres   
(Exemple : 4 500 m pour 4,5 km)
- Vous pouvez utiliser la longueur des réseaux électriques pour vous aider
- \* Réponses obligatoires
- ★ Combien d'armoires électriques sont installées pour commander l'éclairage extérieur de votre commune ?
- ★ Combien de ces armoires sont équipées d'horloges astronomiques ?
- ★ Avez-vous sur votre territoire une ou des zones d'activités (type ZI, ZA, ZAC) ?  Oui  Non
- ★ Avez-vous la charge de leur éclairage extérieur ?  Oui  Non
  - Si oui, indiquer le nombre de points lumineux dans ces espaces
- ★ Combien y a-t-il de points lumineux sur la commune dont vous n'êtes pas directement responsable (Exemples : voirie communautaire, départementale, lotissements privés,...) ?
- ★ Demandez-vous systématiquement une étude des niveaux d'éclairage utiles lors de rénovation ou d'installation de nouveaux luminaires ? (Cf. arrêté du 27 décembre 2018)  Oui  Non

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

## E3 - Puissances installées

- ★ Deux possibilités (cas 1 ou cas 2) pour déterminer la puissance électrique de l'ensemble de vos sources lumineuses (hors éclairage sportif et mise en lumière), n'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat d'énergie, de votre service technique ou de votre service de maintenance.

**Cas 1 :** La puissance de chacune des lampes en Watt vous est connue.

Merci d'indiquer précisément le nombre de points lumineux de votre parc en vis-à-vis des puissances ci-dessous :  
Pour les sources à LED, indiquer la puissance électrique fournie (en Watts) lorsque les sources fonctionnent en régime plein (Exemple : éclairer à 25 W pour une source de 25 W).

10 W		30 W		55 W		90 W		150 W		400 W	
15 W		35 W		60 W		100 W		175 W		500 W	
20 W		45 W		70 W		110 W		200 W		750 W	
25 W		50 W		80 W		125 W		250 W		1000 W	

Si valeur(s) différent(s), sélectionner la puissance la plus proche

**L'addition des points lumineux aux différentes puissances doit correspondre à la totalité des sources dont vous êtes responsables, déclarées au début de cette section E.**

**Cas 2 :** Vous connaissez moins bien les puissances électriques installées, merci d'indiquer la puissance moyenne réelle<sup>1</sup> par point lumineux exprimée en Watts

- ★ Avez-vous réduit votre abonnement de puissance électrique souscrite ?  Oui  Non
  - Si oui, depuis quand ?

## E4 - Choix des sources lumineuses

Les températures de couleurs sont réglementées, se référer à l'arrêté du 27 décembre 2018

<https://urlz.fr/8zzA>

- ★ Utilisez-vous des lampes produisant de la lumière blanche (hors LED) ?  Oui  Non  
Exemples : ballon fluorescent / lampes à vapeur de mercure - iodure métallique - iodure céramique type cosmowhite - halogène - fluo compacte) :

**Vous pouvez vous aider avec la représentation couleur ci-après - Illustration de différentes températures de couleur - → lumière blanche = toutes les températures de couleur supérieures à 2750 K/2800 K**

- Si oui, combien de points lumineux précisément
- Si oui, à quel endroit utilisez-vous cette lumière ? (Exemples : centre-ville, axes de circulation routière, cheminements piétons, parking, espaces verts, zone pavillonnaire)
- Si oui, pourquoi avez-vous choisi de la lumière blanche précisément ? (Exemples : confort, vision, économie d'énergie, moindre coût, autres)

<sup>1</sup> Vous pouvez aussi obtenir cette puissance moyenne auprès de votre service de maintenance ou auprès de votre syndicat d'énergie.

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

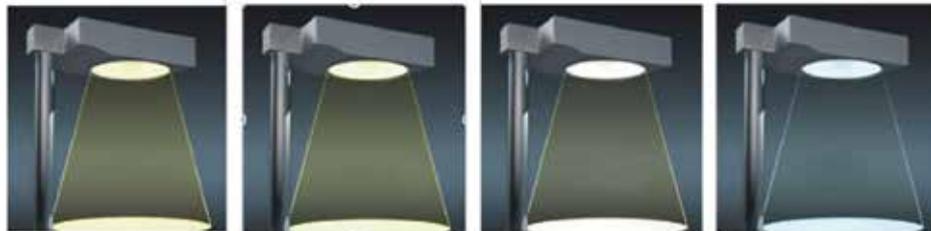
**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

# DEMANDE DE LABELLISATION VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS 2019

\* Réponses obligatoires

- ★ Si vous connaissez plus précisément les différents types de lampes à lumière blanche installés (hors LED), indiquez leur nombre ci-dessous dans la case correspondant à leur température de couleur :

Illustration des différentes températures de couleur, notées T, pour les lampes à décharge émettant de la lumière blanche



Iodures métallique et céramique, Fluocompacte, Induction  $2250\text{ K} \leq T < 3000\text{ K}$ , Sodium blanc

Iodures métallique et céramique, Fluocompacte, Induction  $3000\text{ K} \leq T < 4000\text{ K}$ , Vapeur de mercure 3500 K

Iodures métallique et céramique, Fluocompacte, Induction  $4000\text{ K} \leq T < 5000\text{ K}$ , Vapeur de mercure 4200 K

Iodures métallique et céramique, Fluocompacte, Induction  $T > 5000\text{ K}$





- ★ Utilisez-vous des lampadaires à LED blanches (voir le bandeau ci-dessous) ?  Oui  Non

- Si oui, indiquez le nombre de lampadaires dans le tableau ci-dessous et la case correspondant à la température de couleur installée

Illustration des différentes températures de couleur



$\leq 2700\text{K}$



3000K



$> 3000\text{K}$

- ★ Quel est le taux moyen constaté de remplacement des lampes chaque année ?

- LED
- Hors LED

- ★ Qui collecte le matériel d'éclairage et les lampes usagées de l'éclairage public et extérieur ?

- Taux de collecte en 2018

- ★ Utilisez-vous des chaussées avec un revêtement clair (Exemples : dalles ou pavés en pierre ou béton coloré, ou calcaire) ?

Oui  Non

- Si oui, avez-vous diminué la puissance lumineuse utilisée de l'éclairage extérieur avec ce type de revêtement ?

Oui  Non

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**



## F - Votre usage des éclairages extérieurs

\* Réponses obligatoires

- ★ Avez-vous mis en place une extinction de l'éclairage public et d'éclairages extérieurs en cours de nuit sur la commune ?  Oui  Non
- Si oui, horaire d'extinction (début) \_\_\_\_\_  
horaire de rallumage le matin (s'il a lieu bien avant le lever du soleil) \_\_\_\_\_
  - Si oui, préciser la date de l'arrêté municipal mettant en place cette extinction nocturne en cours de nuit \_\_\_\_\_ (pour les communes qui ont toujours pratiqué une extinction, écrire 0000)
  - Si pas de rallumage le matin, cochez oui  Oui
  - Si horaires différents selon les jours de la semaine ou les saisons, indiquez précisément les heures et périodes \_\_\_\_\_
- ★ Si vous avez mis en place une extinction nocturne, s'agit-il :
- D'une extinction totale (tous les points d'éclairage public de la commune) ?  Oui  Non
  - D'une extinction partielle (certaines parties de la commune) ?  Oui  Non
    - Pour une extinction partielle, veuillez préciser le nombre exact de points lumineux qui restent allumés toute la nuit \_\_\_\_\_
    - Préciser la raison de non-extinction (fort trafic routier, forte activité nocturne) \_\_\_\_\_
- ★ Y a-t-il des horaires d'extinction en cours de nuit différents selon les quartiers sur votre commune ? (Exemples : centre et périphérie, autres)  Oui  Non
- Si oui, indiquez les particularités \_\_\_\_\_
- ★ Combien de luminaires sont équipés de détecteurs de présence ou fonctionnent ponctuellement (Exemples: parking de salle de spectacles, aires de loisirs,...) ? \_\_\_\_\_ (0 si pas de luminaire de ce type)
- ★ Quels sont les autres modes de gestion des éclairages extérieurs utilisés au cours de la nuit :
- Extinction d'un lampadaire sur deux ?  Oui  Non
    - Si oui, préciser le nombre de points lumineux éteints \_\_\_\_\_  
et l'horaire d'application (début) \_\_\_\_\_ et (fin) \_\_\_\_\_
  - Réduction de puissance lumineuse (en fonctionnement quotidien) ?  Oui  Non
    - Si oui, préciser le nombre de points lumineux concernés \_\_\_\_\_  
le pourcentage moyen de réduction lumineuse \_\_\_\_\_ %  
et l'horaire d'application (début) \_\_\_\_\_ et (fin) \_\_\_\_\_
  - Baisse volontaire de puissance des lampes lors de relamping ou autre opération ?  Oui  Non
    - Si oui, préciser le nombre de points lumineux concernés \_\_\_\_\_  
et les puissances avant / après (100 W / 70 W - 70 W / 50 W - etc....) \_\_\_\_\_
- ★ Si besoin, indiquer les particularités de gestion de votre commune (différenciation par quartier, baisse de puissance lors de rénovation, autres) \_\_\_\_\_
- ★ Avez-vous adapté la voirie en installant de la signalisation passive et en assurant un marquage au sol (systèmes réfléchissants / bandes blanches, ...) afin d'améliorer le guidage des véhicules lors des phases d'extinction nocturne ?  Oui  Non
- ★ Si votre commune est équipée d'un ou plusieurs parkings éclairés (publics ou privés), y a-t-il une extinction de ces parkings en dehors des heures d'usage, allant au-delà des obligations de l'arrêté du 27 décembre 2018 ?  Oui  Non

\* Réponses obligatoires

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

# DEMANDE DE LABELLISATION VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS 2019

- ★ Avez-vous des caméras de vidéosurveillance installées sur votre commune ?  Oui  Non
  - Si oui, fonctionnent-elles en mode infrarouge ?  Oui  Non
- ★ Avez-vous des panneaux d'information lumineux municipaux ?  Oui  Non
  - Si oui, leur appliquez-vous une extinction en cours de nuit ?  Oui  Non
  - Et l'horaire d'application (début) \_\_\_\_\_ et (fin) \_\_\_\_\_

## G - Vos choix de luminaires

\* Réponses obligatoires

- ★ Disposez-vous (ou l'organisme délégué) d'une carte d'implantation de vos luminaires sur le périmètre de votre commune ?  Oui  Non
- ★ Avez-vous choisi un service d'éclairage en location, leasing, tiers financement, tiers investissement...?  Oui  Non
  - Préciser la formule choisie \_\_\_\_\_
- ★ Comment choisissez-vous vos luminaires lors de nouveaux équipements ou de rénovations ?  
(cochez les cases correspondantes)
  - Concertation avec la population
  - Conseil associations environnementales
  - Conseil des fabricants / installateurs
  - En fonction de la réglementation
  - Concertation avec communes voisines
  - Conseil de syndicat d'énergie et d'éclairage
  - En fonction d'une norme d'éclairage
- ★ Vos 5 principaux critères vont en priorité (cochez 5 choix) :
  - À la performance globale
  - Au prix d'achat
  - Au coût de maintenance
  - Aux moindres impacts de pollution lumineuse
  - A la consommation d'énergie
  - A la durée de vie réelle in situ
  - Autres \_\_\_\_\_
  - Aux coûts globaux
  - Au coût de fonctionnement
  - À l'éco-conception (capacité de recyclage, moins de matières 1<sup>res</sup> consommées, moins de terres rares...)
  - À la durée de vie théorique annoncée
  - À l'esthétique.....
- ★ Si vous avez installé des luminaires à LED :
  - Quelle est leur durée de vie annoncée à l'achat ? \_\_\_\_\_ heures
  - Et leur durée de vie garantie ? \_\_\_\_\_ ans
- ★ Avez-vous réduit la hauteur des luminaires lors de rénovations sans en augmenter le nombre ?  Oui  Non
- ★ Avez-vous installé des luminaires à énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, ...) ?  Oui  Non
  - Si oui, combien ? \_\_\_\_\_
  - Ces luminaires sont-ils à détection et temporisation ?  Oui  Non
  - Fonctionnent-ils sans extinction du coucher au lever du soleil ?  Oui  Non
  - Si non, quels sont les horaires d'allumage \_\_\_\_\_ d'extinction \_\_\_\_\_

\* Réponses obligatoires

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

## Orientation des flux lumineux de l'éclairage public

Ci-après différents modèles de lampadaires regroupés en 9 familles distinctes afin de vous aider à déterminer la physionomie réelle de votre parc. Dans cette partie, il ne s'agit pas de décrire des luminaires utilisés pour les illuminations, les mises en lumière ou pour l'éclairage des terrains de sports mais uniquement l'éclairage public.

Si vous n'arrivez pas à classer certains de vos lampadaires dans les familles ci-dessous, **vous pouvez vous faire aider par un correspondant ANPCEN ou par votre interlocuteur d'un syndicat d'énergie ou nous envoyer une photographie de ces matériels** (dans la limite de 10 Mo) à l'adresse du concours : [concours@villesetvillagesetoiles.fr](mailto:concours@villesetvillagesetoiles.fr)

\* Réponses obligatoires

\* Réponses obligatoires

					<p><b>1</b> Luminaires complètement défilés : ampoule ou LED encastrée dans le réflecteur, non visible à distance et vitre de fermeture parfaitement plane sans inclinaison</p> <p>Nombre <input type="text"/></p>
					<p><b>2</b> Luminaires défilés : ampoule encastrée dans le réflecteur non visible à distance et vitre de fermeture parfaitement plane, mais luminaires inclinés par rapport au sol</p> <p>Nombre <input type="text"/></p> <p>Nombre avec inclinaison &lt; 5° <input type="text"/></p> <p>Nombre avec inclinaison &gt; 20° <input type="text"/></p>
					<p><b>3</b> Lanternes complètement défilées avec ampoule encastrée et non apparente et sans vitres latérales (a) ou vitres latérales transparentes (b)</p> <p>Nombre : (a) <input type="text"/></p> <p>(b) <input type="text"/></p>
					<p><b>4</b> Luminaires avec ampoule non apparente et vasque de fermeture faiblement bombée sans inclinaison (a) ou inclinés par rapport au sol (b)</p> <p>Nombre (a) <input type="text"/></p> <p>Nombre (b) <input type="text"/></p> <p>Nombre avec inclinaison &lt; 5° <input type="text"/></p> <p>Nombre avec inclinaison &gt; 20° <input type="text"/></p>
					<p><b>5</b> Luminaires avec ampoule non apparente et vasque de fermeture bombée</p> <p>Nombre sans inclinaison (a) <input type="text"/></p> <p>Ou nombre inclinés par rapport au sol (b) <input type="text"/></p>
					<p><b>6</b> Luminaires avec flux lumineux indirect ou réflexions parasites ou LED visibles à distance</p> <p>Nombre <input type="text"/></p>
					<p><b>7</b> Lanternes de style avec ampoule apparente et vitres latérales transparentes ou dépolies (a) ou ampoule encastrée et vitres latérales dépolies (b)</p> <p>Nombre : (a) <input type="text"/></p> <p>(b) <input type="text"/></p>

Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

**La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.**

# DEMANDE DE LABELLISATION VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS 2019

\* Réponses obligatoires

	<p><b>8</b> Boules ou colonnes lumineuses et lampadaires à paralumes</p> <p>Nombre <input type="text"/></p>
 <p>(a)      (b)</p>	<p><b>9</b> Bornes lumineuses complètement défilées (a) ou autres avec paralumes (b)</p> <p>Nombre (a) <input type="text"/></p> <p>(b) <input type="text"/></p>

- L'addition des points lumineux selon les différentes configurations implantées doit correspondre à la totalité du nombre de sources dont vous êtes responsable, indiqué dans la section E.
- Inscrire un zéro dans la case pour les configurations non utilisées dans la commune.
- Vous pouvez vous faire aider par un correspondant ANPCEN ou par votre interlocuteur d'un syndicat d'énergie.

SPÉCIMEN



Répondre aux questions obligatoires (marquées par \*) permet de solliciter une labellisation maximale de 3 étoiles.  
La réponse aux autres questions est conseillée pour viser jusqu'à 5 étoiles.

*La vie a besoin de la nuit !  
la nuit a besoin de nous.*

